

Projet de construction d'un nouveau tronçon de la route 138
dans le secteur de Rivière-Pentecôte à Port-Cartier
par le ministère des Transports

Dossier : 621106-126

Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 8 septembre au 24 octobre 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction d'un nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur de Rivière-Pentecôte à Port-Cartier* par le ministère des Transports a pris fin le 24 octobre 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 25 août 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 8 septembre au 24 octobre 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports (MTQ) souhaite construire un nouveau tronçon de la route 138 sur la Côte-Nord qui contournerait la zone périurbaine du secteur Rivière-Pentecôte à Port-Cartier, dans la MRC des Sept-Rivières. Ce nouveau tronçon permettrait de corriger le tracé d'une courbe qui serait dangereuse et génératrice d'accidents à l'approche de la traversée de la rivière Riverin. Le tronçon aurait une longueur de 1 930 mètres et inclurait la construction d'un nouveau pont sur la rivière Riverin ainsi qu'une voie d'accès au village. L'emprise moyenne prévue serait supérieure à 35 mètres. Le MTQ souhaite débiter les travaux au cours de l'été ou de l'automne 2012 et le coût total du projet est estimé à 12 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 8 septembre 2011)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Les préoccupations concernent :

- les mesures à prendre pour attirer les usagers de la route 138, dont les touristes, vers les commerces et les attraits de Rivière-Pentecôte puisque la route proposée passerait à l'extérieur du village (ex. : construction d'une halte routière, d'un belvédère ou d'une aire de stationnement) et la nécessité pour les citoyens d'acheminer à la municipalité de Port-Cartier leurs suggestions en la matière afin que cette dernière puisse en discuter avec le MTQ ;
- la rétrocession du pont qui ne serait plus utilisé à la municipalité de Port-Cartier et l'importance des coûts liés à son inspection et son entretien ;
- la possibilité pour les VTT et les vélos d'utiliser ce pont ;
- la durée prévue des travaux.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

| Centres | Adresses |
|-------------------------------|--|
| Bureau municipal de Pentecôte | 4344, route Jacques-Cartier, Rivière-Pentecôte |
| Bibliothèque Le Manuscrit | 21, rue des Cèdres, Port-Cartier |

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

| Date | Quotidien | Hebdo régional |
|-------------------|-----------|------------------------|
| 14 septembre 2011 | La Presse | |
| 14 septembre 2011 | Le Soleil | |
| 14 septembre 2011 | | Journal le Nord-Côtier |
| 21 septembre 2011 | | Le Port-Carfois |
| 28 septembre 2011 | La Presse | |
| 28 septembre 2011 | Le Soleil | |
| 28 septembre 2011 | | Journal le Nord-Côtier |

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

| Date | Nombre d'envois | | Diffusion dans Internet |
|---|--|------------------------------------|-------------------------|
| | Médias | Groupes, municipalités ou citoyens | |
| 8 septembre 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information | Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord | 190 | Site du BAPE |
| 4 octobre 2011 Rappel de la séance d'information aux médias | Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord | Ne s'applique pas | Ne s'applique pas |

La séance d'information

| | |
|---------------------------|--|
| Date | Le 4 octobre 2011 |
| Lieu | Salle de l'Âge d'or, 4351 route Jacques-Cartier Rivière-Pentecôte, Port-Cartier |
| BAPE : Animation | M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication |
| Accueil et prise de notes | M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication |
| Promoteur | M ^{me} Thérèse Bélisle, chef de service, MTQ M. Carol Bérubé, chargé de projet, MTQ M ^{me} Natalie Fantin, biologiste, MTQ M. Michael Cosgrove, adjoint au directeur, Aecom |
| Assistance | 32 personnes |
| Durée | 1 h 20 |

Les relations de presse

Une journaliste de la radio de *Radio-Canada CBVT* (Sept-Îles) a assisté à la séance publique d'information et une entrevue a alors été accordée par la conseillère en communication. Une autre entrevue a été accordée à la station de radio *CIPC-FM 99,1* (Sept-Îles) un peu plus tard durant le mandat. Les sujets abordés lors de ces entrevues étaient les préoccupations des citoyens de la séance d'information tenue à Rivière-Pentecôte, la demande d'audience publique et les étapes ultérieures à la séance d'information concernant le projet du MTQ.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 8 septembre a été repris par le média électronique *www.lelezard.com* et sur le site Web de la Ville de Port-Cartier. On y faisait mention de la tenue de la séance d'information, de la description du projet, des coûts et de l'échéancier du projet, des répercussions appréhendées et des mesures d'atténuation, des coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu touché pour la durée du mandat, de la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que de la date limite pour le faire.

Les communautés autochtones

Afin d'identifier si le projet a des répercussions environnementales sur les activités d'une ou des communautés autochtones du territoire concerné, nous avons lu la documentation liée au projet ainsi que discuté avec le représentant du promoteur et celui du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Voici l'information recueillie :

- le promoteur a procédé à l'envoi de lettres au chef de Uashat mak Mani-Utenam, lui offrant d'informer sa communauté sur le projet et de recueillir ses commentaires ainsi que ses questionnements. Ces lettres sont demeurées sans réponse ;
- le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a été informé de la démarche de consultation du MTQ auprès de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam; il a fait savoir par correspondance au MDDEP qu'il aurait apprécié que le promoteur fasse état dans son étude d'impact du fait que le projet se trouve sur le territoire revendiqué par le Conseil Innu Takuaitkan mak Mani-Utenam.

Nous avons acheminé le communiqué du BAPE concernant ce projet au Conseil de bande.

Québec, le 26 octobre 2011

Diane Paquin, chef du Service des communications et des ressources documentaires

Avec la collaboration de Julie Olivier, conseillère en communication